

Le 8 mai 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 8 mai 2017 à 20h et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-101-05-17

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

SM-102-05-17

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL  
2017**

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 10 avril 2017 tel que rédigé.

SM-103-05-17

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2017**

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 17 avril 2017 tel que rédigé.

SM-104-05-17

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017 tel que rédigé.

**MOT ET RAPPORT DU MAIRE**

Le Maire informe l'assistance des rencontres au cours du mois.

SM-105-05-17

**ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** les listes des comptes compressibles et incompressibles d'avril 2017 au montant de 215 245,61 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	68 607,42 \$
comptes à payer :	28 876,16 \$
journaux des déboursés :	117 762,03 \$

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2017**

La directrice générale / greffière-trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 avril 2017 et est disposée à répondre aux questions.

**La directrice générale/greffière-trésorière dépose les états comparatifs.**

SM-106-05-17

**SAINT-VINCENT DE PAUL : PAIEMENT DES FRAIS À 50%  
POUR LA FACTURE D'HYDRO-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Saint-Vincent-de Paul a besoin de plus d'espace de rangement pour leurs activités au sous-sol de l'Hôtel de ville tel qu'indiqué dans la résolution SM-197-09-16;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont nécessité l'intervention d'Hydro-Québec pour effectuer le changement du système de chauffage au montant de 8 103,27 \$, taxes en sus, selon la résolution SM-288-12-16;

**CONSIDÉRANT** le coût des travaux jusqu'à présent a été réparti à 50% entre les deux parties;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil demande à l'organisme Saint-Vincent-de-Paul de payer 50% les coûts de la facture d'Hydro-Québec soit le montant de 4 051,64 \$, taxes en sus.

SM-107-05-17

**DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jacques Girard informe qu'il quitte son emploi à la fin d'avril 2017 et nous remet sa lettre de démission;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil remercie monsieur Jacques Girard pour le travail effectué depuis son embauche.

SM-108-05-17

**EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE  
AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un employé de moins aux travaux publics, suivant la démission de monsieur Jacques Girard;

**CONSIDÉRANT** les travaux planifiés pour cet été et que tous les employés ont été rappelés au travail;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil retienne les services de trois étudiants, messieurs Evans Cyr, Félix Légaré et Olivier Lafrenière, débutant vers le 22 mai 2017 et se terminant vers le vendredi 19 août 2017, maximum de 40 heures/semaine.

**QUE** la rémunération est versée suivant le taux établi à la Ville.

**QUE** ces étudiants soient sous l'autorité du directeur des travaux publics et du responsable de l'urbanisme selon les tâches qui incombent à chaque département.

SM-109-05-17

**DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE D'UNE  
PARTIE DU LOT 3 233 084 DU CADASTRE DU QUÉBEC :  
AGRANDISSEMENT DE MACHITECH**

**CONSIDÉRANT** la lettre de Machitech inc. reçue le 13 avril 2017 mentionnant son intention d'étendre ses activités exercées sur les lots 6 017 986 et 6 017 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à même une partie du lot 3 233 084 qu'elle projette d'acquérir;

**CONSIDÉRANT** que le lot 3 233 084 est entièrement situé à l'intérieur de la zone agricole provinciale;

**CONSIDÉRANT** que la partie du lot 3 233 084 sur laquelle Machitech entend étendre ses activités est contiguë aux limites de la zone agricole et du périmètre urbain et qu'en conséquence, une demande d'autorisation doit être assimilée à une demande d'exclusion (article 61.2 L.P.T.A.A.);

**CONSIDÉRANT** que l'article 65 L.P.T.A.A. prévoit qu'une demande d'exclusion ne peut être faite que par une municipalité régionale de comté, une communauté ou une municipalité locale;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la Ville et hors de la zone agricole un espace approprié disponible pour les projets d'agrandissement de Machitech inc.;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'agrandissement de Machitech inc. répond à un besoin et à un objectif de développement de la Ville et de la Municipalité régionale de comté eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement;

- CONSIDÉRANT** que les activités agricoles existantes sur ce lot présentement sont la culture du foin et terre en friche;
- CONSIDÉRANT** l'absence de contrainte et d'effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale, l'établissement animal étant situé à plus de 600 mètres du lot visé;
- CONSIDÉRANT** l'absence de disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;
- CONSIDÉRANT** l'absence d'atteinte à l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- CONSIDÉRANT** l'effet positif sur le développement économique de la région des projets d'agrandissement de Machitech inc.;
- CONSIDÉRANT** qu'un refus d'autoriser le projet d'agrandissement de Machitech inc. rendrait précaire le maintien de l'entreprise sur le territoire de la Ville et le maintien des emplois générés, en plus de limiter sa croissance nécessaire à court terme;
- CONSIDÉRANT** que pour donner effet à une demande d'exclusion, il sera requis que la Municipalité régionale de comté de Portneuf modifie son *Schéma d'aménagement et de développement* afin que le *Règlement de zonage* puisse également être modifié;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Ville mandate l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats S.E.N.C.R.L. pour préparer une demande d'exclusion de ladite partie du lot 3 233 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 8 497,52 mètres carrés, pour les fins du projet d'agrandissement de Machitech inc.

**QUE** la Ville demande à la MRC de Portneuf, suivant une décision favorable de la CPTAQ prononçant l'exclusion recherchée, de s'engager à modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé pour agrandir le périmètre urbain de la ville de Saint-Marc-des-Carières afin d'y inclure ladite partie du lot 3 233 084 et d'y permettre les usages industriels.

**QUE** la Ville demande à la MRC de Portneuf de préparer un argumentaire démontrant l'effet sur le développement économique de la région du projet d'agrandissement de Machitech inc.

SM-110-05-17

**REPRÉSENTANT À LA MRC DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** la possibilité que le maire puisse être absent d'une assemblée de la MRC de Portneuf;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QU'**en l'absence du maire lors des assemblées de la MRC de Portneuf, le maire-suppléant Marc Boivin soit désigné comme représentant pour le remplacer.

**QUE** l'on annule la résolution SM-303-12-13.

SM-111-05-17

**FIN DE MANDAT ET ABOLITION DU POSTE DE CONSEILLER  
SPÉCIAL À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** que la résolution SM-142-06-16 mentionnant que monsieur Maryon Leclerc soit transféré au poste de conseiller spécial à la direction générale, telle que l'entente stipulée au contrat de travail, à la date d'embauche de madame Elyse Lachance comme directrice générale/greffière-trésorière, soit le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs permettant d'assurer la transition de direction sont atteints;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil mette fin au mandat de monsieur Maryon Leclerc.

**QUE** le Conseil remercie monsieur Maryon Leclerc pour son travail au cours de toutes ses années de services au sein de la ville de Saint-Marc-des-Carières.

**QUE** le poste de conseiller spécial à la direction générale soit aboli.

SM-112-05-17

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – COURSE**  
**« COLOR RUN » : ÉCOLE STE-MARIE**

**CONSIDÉRANT** que le jeudi 18 mai 2017 aura lieu la course de 1 kilomètre « Color Run » organisée par une enseignante de l'École Ste-Marie;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin l'école sollicite l'autorisation d'utiliser une partie de la rue Beauchamp et que la Sûreté du Québec assurera la sécurité du groupe;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel**  
**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES**  
**CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise l'utilisation d'une partie de la rue Beauchamp.

SM-113-05-17

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TRIATHLON ET**  
**DEMI-MARATHON : ÉCOLE SECONDAIRE ST-MARC**

**CONSIDÉRANT** que le jeudi 18 mai 2017 entre 13h et 15h15, aura lieu le triathlon et le demi-marathon organisé par les enseignants en éducation physique de l'École secondaire St-Marc;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin l'école sollicite l'autorisation d'utiliser les rues suivantes : boulevard Bona-Dussault (jusqu'à la rue du Jardin et l'avenue Principale), Sauvageau, des Roses, Matte, Vohl et l'entrée de l'école;

**CONSIDÉRANT** que l'école sollicite l'aide des employés municipaux afin d'assurer la sécurité des jeunes et de la voie publique en installant des cônes de signalisation et de camions munis de lumières;

**CONSIDÉRANT** que l'école a sollicité l'aide de la Sûreté du Québec et des ambulanciers;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard**  
**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES**  
**CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise l'utilisation des rues mentionnées ci-dessus.

**QUE** cette permission de circuler ne dispense pas l'organisation d'obtenir l'autorisation du Ministère des Transports de circuler sur les routes sous sa juridiction dont le boulevard Bona-Dussault.

SM-114-05-17

**REPRÉSENTANTE AUTORISÉE : CLIC REVENU « MON DOSSIER » POUR LES ENTREPRISES**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière soit autorisée à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clic SÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

**QUE** le Conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

SM-115-05-17

**EMBAUCHE DES MONITEURS, MONITRICES ET D'UNE COORDONNATRICE : CAMP DE JOUR 2017**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité de sélection pour l'embauche des moniteurs, monitrices et coordonnatrice au camp de jour;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Ville procède à l'engagement des moniteurs, monitrices et d'une coordonnatrice, pour le camp de jour, du 26 juin au 11 août 2017 :



Nom	Titre	Taux horaire/ nombre semaines
Marjorie Grandbois	Coordonnatrice	14,05 \$ / 10 semaines
Megan Boulette-Gignac	Monitrice	12,75 \$ / 8 semaines
Vicky Tessier	Monitrice	12,00 \$ / 7 semaines
Laurie Grubissa	Monitrice et sauveteur	12,75 \$ / 7 semaines 16,88 \$ / heure
Niki Grandbois	Monitrice	12,00 \$ / 7 semaines
Léane Bride	Monitrice	12,00 \$ / 7 semaines
Nicolas Maurel	Moniteur	11,25 \$ / 7 semaines

SM-116-05-17

**FACTURES : HONORAIRES PROFESSIONNELS : TREMBLAY  
BOIS MIGNAULT LEMAY**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement des factures pour un montant de 7 713,55 \$, taxes en sus, pour des honoraires professionnels à Tremblay Bois Mignault Lemay dont voici le détail :

#105669	CPTAQ – futur développement	410,00 \$	23-04004-711
#105670	Règlement taxes 2017	1 397,40 \$	02-13000-412
#105671	Futur développement	5 105,55 \$	23-04004-711
#105672	Première ligne	800,60 \$	02-13000-412

SM-117-05-17

**SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA SAINT-VINCENT DE  
PAUL**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise la contribution de 50,\$ pour un souper bénéfice à la Saint-Vincent de Paul, samedi le 20 mai 2017.

**QUE** ce montant soit pris au poste budgétaire 02-11000-346.

SM-118-05-17

**TOURNOI DE GOLF : FONDATION DES SERVICES SANTÉ ET  
SOCIAUX DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du conseil à participer aux activités de la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf afin d'amasser des fonds pour les besoins en santé et services sociaux;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise l'achat de deux billets souper au montant de 150,\$ à l'activité du tournoi de golf de la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf tenu le 5 juillet 2017.

**QUE** ce montant soit pris au poste budgétaire 02-11000-346.

SM-119-05-17

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : DÉJEUNER BÉNÉFICE :  
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise un montant 45,\$ pour l'achat de trois billets concernant le déjeuner bénéfice des policiers de la Sûreté du Québec qui se tiendra le 21 mai prochain au Centre communautaire de Pont-Rouge.

**QUE** ce montant soit pris au poste budgétaire 02-11000-346.

SM-120-05-17

**TOURNOI DE GOLF : COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise l'achat de deux billets souper au montant de 100,\$ à l'activité du tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf tenu le 27 juin 2017.

**QUE** ce montant soit pris au poste budgétaire 02-11000-346.

SM-121-05-17

**DEMANDE : COMMANDITE : ALBUM DES FINISSANTS :  
ÉCOLE STE-MARIE**

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite pour l'album des finissants pour l'École Ste-Marie;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil commandite l'album des finissants pour un montant de 60,\$ à l'École Ste-Marie.

**QUE** ce montant soit pris au poste budgétaire #02-70291-970.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-122-05-17

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 21h38.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés.    Guy Denis, maire